

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	fr. 6	six mois	11	un an	20
	FRANCE, BELGIQUE						
	ALLEMAGNE, AUTRICHE						
	ITALIE, ESPAGNE	10	10	20			
	ANGLETERRE, HOLLANDE						
ETATS-UNIS							

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

ENDIGUEMENT DES TORRENTS

La question de l'endiguement des torrents ayant été posée par une circulaire du Conseil fédéral aux Etats cantonaux, le gouvernement de Fribourg a répondu par la lettre suivante :

Fribourg, 10 juin 1882.

Fidèles et chers confédérés,

Par circulaire du 7 février dernier, vous nous donnez communication d'un postulat du conseil des Etats, adopté dans la séance du 15 décembre 1881, ensuite de la motion de M. le député Zschokke, et ainsi conçu :
 « Le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu, en modification des dispositions de la Loi fédérale du 22 juin 1877, concernant la police des eaux dans les régions élevées, de créer un fonds de réserve pour l'entretien des corrections fluviales à l'exécution desquelles la Confédération a participé ou participera dans la suite. Le Conseil fédéral est invité à présenter d'ici à la prochaine session, un rapport sur cette question, ainsi que sur la participation à imposer à ce sujet à la Confédération. »

Vous nous invitez à vous faire connaître notre manière de voir à cet égard et en particulier à répondre aux trois questions ci-après :

- « 1^o Quels sont les travaux pour lesquels votre canton aurait l'intention de participer à la création d'un fonds d'entretien ? »
- « 2^o A combien peut-on estimer le montant annuel moyen des frais d'entretien de ces travaux ? »
- « 3^o Quel laps de temps y a-t-il lieu de prévoir pour arriver à la création de ce fonds d'entretien, en supposant que le canton ou les intéressés y participent pour les deux tiers du montant total ? »

Nous sommes partisans de l'idée de la création de fonds de réserve destinés à l'entretien des travaux d'endiguement des torrents, exécutés avec un subside de la Confédération, et nous croyons aussi qu'il doit être établi un fond de réserve spécial pour chaque cours d'eau qui aura été l'objet de corrections importantes, subventionnées par la Confédération et éventuellement par les cantons. Cette institution constituera le seul moyen vraiment effi-

cace d'assurer la durée des travaux et de mettre les intéressés à l'abri de sacrifices sans cesse renaissants parce que le mauvais entretien des constructions aura compromis en quelques heures des travaux exécutés à grands frais.

En effet, à la suite d'un désastre qui a mis en danger les propriétés et les habitations, les populations se montrent toujours disposées, et même empressées à entreprendre des travaux de correction, surtout lorsqu'elles ont l'espoir d'obtenir un subside de la Confédération ou du canton. Mais, les travaux exécutés, elles s'endorment dans une fausse sécurité, se figurant trop facilement qu'il n'y a plus de danger, et que les constructions élevées à grands frais n'ont pas besoin d'être entretenues. Si une brèche de peu d'importance vient à se produire ou quelque détérioration légère, on les néglige par insouciance, mais aussi, et principalement, parce qu'on n'a pas sous la main l'argent disponible pour faire les réparations nécessaires, et que la répartition des frais entre les divers propriétaires, la participation des communes intéressées, un subside à demander à l'Etat entraînent des longueurs et des démarches devant lesquelles on recule, aussi longtemps que la nécessité n'est pas impérieuse.

Les fonds de réserve auront donc leur grande utilité en favorisant l'exécution immédiate des travaux de réparation en vue d'éviter de plus grands dégâts.

Les moyens à prendre pour parvenir à leur constitution seront, sans aucun doute, puissamment facilités par le généreux concours de la Confédération et par les subsides des cantons. Pour notre part, nous serons tout disposés, quand le moment sera venu, de contribuer, dans la mesure du possible, à la constitution de ces capitaux de réserve, et nous ne doutons pas que les populations fribourgeoises intéressées n'accueillent avec empressement la proposition de concourir à leur formation par une cotisation annuelle établie d'après la proportionnalité de leur participation aux travaux primitifs d'endiguement.

Mais ici se présentera un inconvénient auquel il importera de parer le plus possible : les communes auront à pourvoir, par l'impôt ou des cotisations individuelles en

nature, à l'établissement des corrections, puis, au fur et à mesure que des détériorations se produiront, aux réparations. Si à ces deux éléments de dépense, dont le premier surtout sera très considérable, viennent s'ajouter simultanément des cotisations pour la constitution d'un fonds de réserve destiné à l'entretien, les administrations communales et les particuliers eux-mêmes seront tellement surchargés que l'on risque de rencontrer des oppositions de nature sinon à empêcher l'exécution du projet, du moins à l'entraver considérablement.

Nous croyons, dès lors, que le meilleur procédé à suivre consisterait à autoriser les communes, en cas de réparations majeures ou de reconstruction des travaux d'endiguement, à disposer, ensuite d'autorisation de l'administration cantonale supérieure, d'une partie du fonds de réserve, mais qui ne pourrait jamais dépasser tout ou partie les sommes versées par les communes et les particuliers. De cette manière, ces derniers ne seraient jamais chargés à double par les frais d'entretien et de constitution du fonds, et, en même temps, les sommes versées au fonds de réserve par la Confédération et le canton demeureraient intactes et assureraient, dans un temps plus ou moins long, la constitution définitive du fonds de réserve.

Pour ce qui concerne le canton de Fribourg, nous proposerons, quand le moment sera venu, de remettre la perception des cotisations des communes et des particuliers intéressés aux soins des receveurs d'Etat, qui seraient en même temps chargés de l'administration du fonds de réserve, sous la surveillance de l'autorité supérieure à laquelle il serait rendu compte chaque année.

Passant maintenant aux questions posées dans votre circulaire, nous y répondrons autant qu'il nous sera possible, attendu que la correction rationnelle de nos torrents est demeurée jusqu'ici à l'état de projets sauf en ce qui concerne la Mortive, dont les travaux vont commencer incessamment. Des études ont en outre été faites pour la Marivue et partiellement pour la Jogne. Nous faisons abstraction des travaux d'endiguement exécutés sur le cours de la Broye, depuis de nombreuses années,

cette rivière ne rentrant pas dans la catégorie des torrents de montagne.

Ad. 1^o Neuf torrents sont à endiguer au fur et à mesure des ressources disponibles, dans le canton de Fribourg, savoir :

- 1^o La Mortive, à Semsales ;
- 2^o La Marivue, à Albeuve ;
- 3^o L'Albeuve ;
- 4^o La Jogne ;
- 5^o La Gérine ;
- 6^o La Trème ;
- 7^o La Sarine, dans la Haute-Gruyère ;
- 8^o La Singine chaude, vallée du Lac-Noir ;

9^o Eventuellement la Singine, depuis le confluent du Schwarzwasser à Laupen, de concert avec l'Etat de Berne.

Ad. 2^o La dépense pour l'entretien des travaux d'endiguement de ces cours d'eau peut être évaluée au 2 0/0 du capital de construction, lequel calculé à 600,000 francs nous donne annuellement 12,000 fr. — Calculé à 4 0/0 d'intérêt, il nous faudrait ainsi un capital de 300,000 fr., — pour subvenir à cet entretien.

Il va sans dire que le chiffre ci-dessus est approximatif et que nous nous réservons de le rectifier quand le moment sera venu.

Ad. 3^o Nous pensons qu'un laps de temps de 25 à 30 années suffirait à la constitution des dits fonds de réserve, en admettant que les deux tiers du capital tombent à la charge des cantons, des communes et particuliers intéressés, tout en permettant, de temps à autre, quelques prélèvements, comme il a été dit plus haut, dans le but de venir en aide aux communes en cas de réparations majeures des constructions endommagées.

Nous nous permettons, en finissant, fidèles et chers confédérés, de vous remercier de votre initiative, et nous saisissons l'occasion de vous recommander avec nous à la Protection divine.

Le Président du conseil d'Etat,
 MENOUD.
 Le Chancelier,
 LS BOURGKNECHT

69 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

TROISIÈME PARTIE

LE PALAIS DOBIA

V

LE MARQUIS DE MALATESTA

— Comment le prouveras-tu, marquis ? demanda Sampieri à haute voix et d'un accent de provocation.
 — Quelques indifférents tournèrent déjà la tête pour savoir quel différend allait surgir entre ce fou de Malatesta et cet autre fou, Domenico Sampieri, prince Sampieri della Romana. La princesse de Salerne disait en ce moment :
 — Mais que peut-il être devenu cette nuit ?

— Il faut assurément une affaire bien grave, répliqua le comte de Castro-Giovanni, cousin du roi apanagé en Sicile, pour retenir notre cher Fulvio loin du palais Doria en ce moment.

Il regardait, en parlant ainsi, la comtesse Angélie. La comtesse de Palerme fit à cette dernière un signe caressant et affectueux pour l'engager à s'approcher. Angélie obéit.

Ce fut un murmure d'admiration dans le salon de l'Albane, quand on vit la respectueuse et gracieuse façon que prit la noble comtesse pour aborder la princesse bru du roi. Celle-ci l'embrassa en souriant, et lui dit à l'oreille :

— Chère cousine, tuez-donc l'embarras et dites-nous où il est.

Angélie baissa les yeux et répondit :
 — Altesse, parmi les secrets que le prince ne me dit pas, il faut placer le bien qu'il fait Dieu seul et lui le s'avent.

Nina Dolei, lui envoya un baiser, et la princesse la fit placer auprès d'elle. Pendant cela, Malatesta et Sampieri discutaient avec une vivacité croissante. Les compères commençaient à s'approcher et à se mêler du différend. Les curieux ouvraient l'oreille. Tout à coup Malatesta s'écria :

- Mille onces d'or si vous voulez !
- Deux mille pour peu que cela vous plaise ! riposta Sampieri.
- Qu'est-ce ? qu'est-ce ? fit-on aux alentours. La cour n'avait pas encore pris garde.
- Je vous dis que je le sais ! reprit Malatesta avec une nuance d'aiseur.
- Qu'est-ce ! qu'est-ce ? répétaient les curieux

dont le cercle s'épaississait autour de la porte.

— Sampieri soutient qu'il a le droit de s'appeler ainsi, répondit Colonna entrant en scène à son tour ; Malatesta prétend le contraire.

— Mais de qui parlent-ils ?

— Eh ! fit Colonna, ne le savez-vous pas ?

— Ils parlent, répondit Pitti en haussant les épaules, du prince Fulvio Coriolani.

— C'est absurde ! ajouta Ziani.

Et Gravina sentencieusement :

— Ce Malatesta ne se corrigera jamais !

— Corbact s'écria Malatesta ; que n'est-il ici ? vous verriez la figure qu'il ferait !

— N'insultez pas un absent ! dit Baldi.

— Si le seigneur Baldi veut prendre en main la défense d'un misérable et d'un bandit, s'écria Malatesta d'une voix tout à coup élatante, libre à lui, je soutiens mon dire !

Il fallut bien que la cour prêtât enfin attention. Cent personnes se massaient auprès de la porte. La princesse de Salerne demanda comme tant d'autres l'avaient fait avant elle :

— Qu'est-ce donc ?

— Si plait à Votre Altesse royale, répondit le Marescalchi en saluant avec respect, c'est le prince Coriolani qu'on accuse d'avoir volé son nom.

— Et qui ose avancer une pareille insolence ? s'écria Marie-Clémentine d'Autriche.

Marescalchi répondit :

— C'est le cousin de notre Lorédan, Giulio Doria d'Angri, marquis de Malatesta.

— Et dit-il cela sérieusement ? dit le comte de Castro-Giovanni.

— Très sérieusement, Altesse ; il dit même des choses beaucoup plus graves, très sérieusement aussi.

Toutes les figures des dames de la cour peignaient uniformément l'indignation. Angélie Doria était pâle comme une morte. Quant à la Nina Dolei, que le lecteur doit supposer la plus indignée de toutes, nous sommes obligé d'avouer qu'il n'y paraissait point. Elle s'accoudait au bras du fauteuil de sa maîtresse, élevant avec tranquillité son visage souriant et charmant. Il n'y avait pour être aussi calme qu'elle en ce moment, que trois personnages mêlés à la foule, et rassemblés au coin de la porte voûtée. C'étaient le seigneur Visconti-Armellino, intendan second de la police royale, le grand banquier Massimo Dolei, oncle de Nina, et le cavalier Hercule Pisani. Derrière eux se tenait ce beau soldat, le comte San Severo, qui semblait, au contraire, en proie à une violente agitation.

— Où donc est le Doria ? demanda la princesse de Salerne ; il faudrait faire cesser ce scandale.

— Si Votre Altesse Royale le désire... commença Castro Giovanni.

Mais il n'acheva point. Un bras se posa sur son épaule par derrière, et une voix murmura à son oreille : « Je suis là et j'écoute ! » Il avait reconnu Lorédan Doria, masqué et confondu dans les rangs de la cour.

Pendant, comme il arrive toujours en ces circonstances, un grand silence se faisait peu à peu autour des deux interlocuteurs principaux. Chacun avait envie d'entendre désormais la cour elle-même, malgré ses préventions en faveur

NOUVELLES SUISSES

Berne, 13 juin.

L'abrogation de la Loi fédérale du 29 décembre 1879 concernant la fabrication et la vente des allumettes, a été votée aujourd'hui par le conseil national après une discussion très animée, qui a rempli presque deux séances. On avait eu l'intention, il y a trois ans, de réaliser une amélioration sanitaire, en élaborant et en acceptant ce projet de loi. Personne ne pourra contester qu'en ce qui concerne la santé des ouvriers occupés à la confection des allumettes phosphoriques, il n'y eût quelque chose à faire. Mais l'application de la loi a eu les conséquences les plus fâcheuses et, après avoir fait la connaissance des *allumettes fédérales* que M. Droz, le chef du département de commerce, a lui-même qualifiées de *machines infernales*, nous avons dû reconnaître que la Confédération n'avait pas eu de chance en légiférant sur cette matière.

La Loi fédérale du 23 décembre 1879 avait d'autres défauts; elle n'était pas populaire et présentait une grande lacune, car le Conseil fédéral n'avait pas des pouvoirs pour la faire exécuter d'une manière complète. Le Conseil fédéral qui, en 1879, n'était pas allé assez loin, dépassait aujourd'hui la mesure, en soumettant au Conseil national un projet d'arrêté, ainsi conçu :

« Art. 1. En complément de l'art. 2 de la Loi fédérale du 23 décembre 1879 sur les allumettes phosphoriques, le Conseil fédéral est autorisé à prendre, par voie de règlements, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires concernant la fabrication des allumettes, tant dans les fabriques que dans les maisons particulières, leur emballage, leur transport et leur vente, ainsi qu'à édicter en cas d'infractions aux dispositions de ces règlements, des pénalités qui pourront aller jusqu'à l'emprisonnement.

« Art. 2. Les présents pouvoirs sont accordés pour une durée de deux ans.

« Art. 3. Le présent arrêté est déclaré d'urgence et entre immédiatement en vigueur. »

Le proverbe : « L'appétit vient en mangeant », peut s'appliquer à nos centralisateurs; ils ne reculent pas même devant l'inviolabilité du domicile privé et polient d'y installer un surveillant ou un policier fédéral. Mais les fédéralistes, tout en rendant hommage aux bonnes intentions du législateur pour la santé des ouvriers, n'ont pas cru devoir entrer dans le système proposé par le Conseil fédéral; ils ont rejeté par 65 voix contre 56 le projet d'arrêté, malgré le préavis de la majorité de la commission du Conseil national. Les Vaudois et les Genevois, soutenus par une grande partie de la députation bernoise, ont voté avec la fraction catholique et conservatrice, sauf de rares exceptions; non seulement on a rejeté toutes les propositions tendant à une exécution sévère de la loi du 23 décembre 1879, mais on s'est empressé d'adopter une proposition de M. le colonel Scherz (Berne), tendant à l'abrogation de la loi existante.

M. Scherz, administrateur de l'hôpital de l'île à Berne, et représentant des électeurs de Frutigen, où les fabricants d'allumettes ont fait la guerre la plus acharnée à la loi fédérale a demandé qu'on abroge cette maudite et il a remporté la victoire.

Ont voté pour l'abrogation de la loi: MM. Arnold, Battaglini, Baud, Beck, Berger, Buhlmann, Buzberger, Carteret, Chaney, de Chastonay, Chenevière, Colomb, Criblet, Cuenat, Dazzoni, Décurtins, Durrer, Erni, Evéquoz, Favon, Gatti, Gonzenbach, Good, Heitz, Hilly, Hochstrasser, Holdener, Joly, Jordan, Joris, Karrer (Berne), Keel, Klays, Kuhn, Leuba, Leuenberger, Marmier, Mayor, Moos, Moriaud, Muller, Oguey, Pedrazzini, Polar, Ritschard, Rohr (Berne), de Roten, Ruffy, Ryf, Scherz, Schmid (Grisons), Schwander, Segesser, Seiler, Stockmar, Sulzer, Thoma, Vautier, Yessaz, Vonmentlen, de Werra, Wuillémox, Zemp, Zürcher et Zyro, soit 65 voix.

Ont voté pour le maintien et le complément de la loi: MM. Aepli, Bachmann, Baldinger, Baumann, Bezzola, Bleuler, Brennwald, Brosi, Bruggisser, Brunner, Buhler, Burckhardt, de Buren, Escher, Furrer, Geigy, Graf, Grieshaber, Gugelmann, Häberlin, Hermann, Hofstetter, Jaquet, Joos, Karrer (Argovie), Keller, Klein, Künzli, Landis, Meister, Merkle, Moser (Zurich), Moser (St-Gall), Münch, Niggeler, Raschein, Riem, Riniker, Rohr (Argovie), Rœmer, Scheuchzer, Schiess, Schlup, Schmid (Argovie), Schnyder, Sonderegger (Rhodes-Ext.), Sonderegger (Rhodes-Int.), Stœssel, Straub, Thommen, Tschannen, Tschudy, Vogelin, Vonmatt, Wuest et Zweifel, soit 56 voix.

M. Curti, qui avait proposé le monopole, s'est abstenu; M. le président Deucher n'a pas voté, et 22 membres étaient absents.

M. Ruchonnet ne sera probablement pas content de ses compatriotes du canton de Vaud et de ses bons amis politiques de Genève, tous sans exception ont refusé d'accepter les propositions du Conseil fédéral, bien que M. Ruchonnet, en sa qualité de vice président du Conseil fédéral, les eût recommandées à l'Assemblée fédérale, en lui adressant un *Rapport complémentaire* sous date du 16 mai.

Il est bien certain que le conseil des Etats adhèrera à l'arrêté du Conseil national, et personne ne s'aviserait de demander le referendum pour faire maintenir les allumettes fédérales, de sorte que dans quatre mois, la Suisse reverra ses anciennes allumettes phosphoriques. Il y aura lieu de le regretter au point de vue sanitaire, mais on pourra s'en consoler, en pensant qu'il existe bien d'autres branches d'industrie ou de fabrication encore plus dangereuses, par exemple, la fabrication de la poudre.

Quoi qu'il en soit, messieurs les centralisateurs reçoivent une dure leçon; ils voient qu'ils ne pourront pas tout mettre dans la camisole de force de la législation fédérale. Reste à savoir s'ils sauront profiter de la leçon, s'ils seront assez prudents, pour ne plus nous donner des lois aussi impopulaires, aussi inopportunes, aussi irréfléchies que celle sur la fabrication des allumettes!

L'assemblée générale du Pius Verein à Locarno aura lieu plus vite qu'on ne l'avait d'abord annoncé. Elle est fixée, d'une manière définitive, au 22, 23 et 24 août.

Comme complément de l'arrêté fédéral du 23 avril 1875 concernant les bureaux de poste et des télégraphes combinés, le Conseil fédéral a adopté l'arrêté suivant :

1. Les administrateurs postaux, les buralistes et ceux qui sont chargés d'un dépôt postal, d'une part, et les télégraphistes des

bureaux intermédiaires, d'autre part, sont nommés sous réserve qu'ils seront obligés d'accepter, au besoin, les fonctions d'employés de l'autre branche de service (poste ou télégraphe).

2. Lorsqu'un fonctionnaire qui soigne en même temps le service de la poste et des télégraphes, se retire pour l'une ou l'autre raison des deux charges, le département des postes et des télégraphes peut aussi lui retirer son autre charge.

3. Les réserves indiquées dans les articles 1 et 2 doivent être expressément indiquées dans chaque acte de nomination.

4. Quand l'intérêt du service l'exigera, on peut aussi dorénavant conférer le service de la poste et des télégraphes à des personnes différentes.

Mercredi, le conseil des Etats a continué la discussion de la question scolaire (article 27 de la Constitution fédérale). M. Schenk a longuement développé le point de vue de la majorité de la commission; il a été soutenu par M. le Dr Göllisheim (Bâle-Ville). Le point de vue de la minorité a été appuyé par d'excellents discours de MM. Clausen (Valais), Respini (Tessin), Schmid (Uri).

A la votation, l'amendement de M. Estoppey a été rejeté, et les propositions de la majorité de la commission adoptées par 22 voix contre 19.

Ont voté pour MM. Altwegg, Birmann, Bitzius, Blunner, Bory, Cornaz, Dufernex, Estoppey, Göllisheim, Hauser, Hofmann, Hohl, Hellersberger, Lachenal, Martin, Muller, Sahli, Scherb, Schoch, Trog, Tschudy, Weber.

Ont voté contre MM. Chappex, Clausen, Fischer, Herzog, Hess, Hettingen, Hildebrand, Lussy, Menoud, Muheim, Peterelli, Réali, Respini, Romedi, Rusch, Schaller, Schmid, Theller, Wirz.

Absents, MM. Rieter et Zschokke.

Ainsi est ouverte la voie pour l'élaboration d'une loi fédérale dirigée, non seulement contre les cantons catholiques, mais encore contre toute influence religieuse dans l'école.

Berne

L'affaire du rapt de l'enfant Bürki-Marcuard, qui avait vivement préoccupé l'opinion publique, vient d'avoir son dénouement devant les assises. La principale accusée, la femme Steiner, a été condamnée à trois ans, Zhand à 18 mois et sa femme à 20 mois de prison.

Schwyz

Une dépêche d'Einsiedeln, du 14 juin, nous apprend que les pèlerins valaisans ont suivi avec beaucoup de zèle et de fruit les différents exercices religieux. Le R. P. Jérémie et M. l'abbé Courten ont fait d'excellents sermons. L'abbaye célèbre la fête du Rme abbé Basile, et cette fête contribue à l'éclat des cérémonies dans l'église ou se pressent les pèlerins.

Le pèlerinage valaisan passera à la gare de Fribourg aujourd'hui jeudi, à 3 h. 32.

Appenzell (Rh.-Ext.)

La situation des agriculteurs est très précaire; la valeur des terres a beaucoup baissé et baisse encore à l'heure qu'il est; les districts limitrophes du canton de St Gall sont plus affectés encore; une ferme portée dans un inventaire juridique pour la somme de 30,000 fr., a dû être adjugée pour

VI

LE GANT DE LORÉDAN DORIA

— Corps de Bacchus! grondait le colonel San Severo, derrière Armellino et Pisani, comme lui compagnons du Silence, je deviendrai enragé si vous ne me laissez pas étrangler ce marquis de malheur!

— C'est l'ordre du maître, répondit le vieux Massimo Dolci en se tournant vers lui à demi.

La princesse de Salerne frémissait de colère. Cette scène en présence d'une telle réunion de princesses, filles et brus du roi, avait assurément un caractère inexplicable. Ce n'était pas le hasard qui en pouvait favoriser seul les offensants développements, il fallait qu'autour de cet insulteur il y eût une protection cachée. La princesse entendit une voix suppliante à son oreille, elle se retourna. Angéla s'affaissa dans ses bras en murmurant :

— Madame, Lorédan Doria, mon frère, est l'ennemi du prince Fulvio Coriolani!

Ce fut un trait de lumière pour Marie-Clémentine d'Autriche. Elle se leva, cherchant de l'œil quelque haut dignitaire qui put exécuter ses ordres. Nina, qui continuait de s'éventer d'un air de complète indifférence, lui dit :

— Altesse, s'il m'était permis de vous donner un conseil, je vous dirais de garder le silence.

— Puis-je souffrir qu'en ma présence?... commença la fière Autrichienne.

— Altesse, interrompit la zingara, le prince votre époux est là, je viens de le voir.

15,000 fr. Les gouvernements étudient les moyens de venir en aide à l'agriculture.

Vaud

Le village de Chamblon vient d'être atteint d'une manière assez grave par la fièvre charbonneuse. Le 28 mai la première vache était atteinte, et à la fin de la semaine dernière plusieurs étables étaient infectées. Les premières mesures de police sanitaire ont été prises par M. le préfet du district ainsi que par MM. Combe et Marendaz, vétérinaires. Du vaccin préservatif de M. Pasteur a été demandé au bureau de police sanitaire, afin de pouvoir procéder à l'inoculation du bétail sain ayant eu quelque contact avec celui des écuries infectées.

La Société des hôtels et eaux thermales de Lavey-les-Bains offrira dimanche prochain une fête à ses baigneurs, déjà nombreux malgré le mauvais temps des dernières semaines. Il s'agit de célébrer le 50^e anniversaire de l'ouverture des bains. C'est en effet le 15 juin 1832 que fut commencée l'exploitation de la source thermale, découverte l'année précédente dans le lit même du Rhône, par des pêcheurs de truites. Il y aura dîner, concert dans le parc, si le temps veut bien le permettre, et le soir, feux de Bengale, etc.

Un accident de tir est arrivé au stand de la Pontaise avec un fusil Vetterli.

En maniant la culasse mobile, la personne qui se servait de ce fusil a repoussé le cylindre d'une manière trop brusque. La cartouche, frappée trop fortement par la fourchette, a fait explosion à l'entrée de la chambre à cartouche. La balle a filé par le canon, mais la charge de poudre et des débris de la douille ont sauté à la figure du tireur et l'ont mis dans un triste état. On craint beaucoup que l'un des yeux ne soit sérieusement atteint.

La victime est un jeune homme de Chailly.

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé mardi sur le lac, à Orchy.

Quelques dames et messieurs avaient pris un bateau dans le but de lancer en mer un feu d'artifice. Malheureusement la première flamme de Bengale allumée, le feu se communiqua à la caisse qui contenait les autres pièces d'artifice.

Sans la présence d'esprit des imprudents artificiers qui précipitèrent immédiatement dans le lac la caisse enflammée, une catastrophe aurait pu survenir.

Les blessures se bornent à quelques légères brûlures aux mains.

Valais

La section des arts de l'Académie de Saint-Maurice organise une exposition de peinture qui aura lieu au théâtre de Saint-Maurice, du 15 septembre au 15 octobre, et qui coïncidera avec la réunion de la Société de Saint-Maurice.

On peut s'adresser, pour les renseignements, à M. de Courten, secrétaire de l'Académie, ou à M. Edouard de Courten, secrétaire de la Société.

Neuchâtel

L'Union libérale annonce que le Comité d'initiative, qui s'est constitué pour organ

du beau Fulvio, se taisait et devenait attentive.

— Je suis fâché, disait en ce moment Malatesta avec une évidente intention de sarcasme, que la chose ait été si loin. Je voulais bien causer, mais mon intention n'était point de porter une accusation publique.

— Tu ne la porteras pas loin ton accusation! grinça San Severo entre ses dents.

Armellino lui fit signe de se taire.

— Vous en avez trop dit, marquis, répliqua le Vénitien Ziani avec une apparente sévérité; rétractez-vous, ou donnez vos preuves.

— Vous parlez haut, seigneur Ziani! s'écria Malatesta.

— Je parle comme je dois. Chacun ici a uni plus d'une fois le nom de celui que vous insultez au nom de la comtesse Angéla Doria!

— Tout cela était concerté d'avance. On voulait mettre le feu à la mine par tous les bouts à la fois.

— C'est vrai! c'est vrai! dirent les uns; Ziani a raison!

— Ziani a tort! dirent les autres; pourquoi mêler le nom de la Doria à ces querelles d'écrivoles!

Sampieri prononça tout bas :

— Courage, marquis! voilà que les princesses écoutent!

Puis il ajouta à voix haute :

— Tu as beaucoup parlé, Malatesta, mais tu n'as encore rien dit!

— J'ai accusé, reprit Malatesta, le prétendu prince Fulvio Coriolani d'avoir eu fort exactement la même vie que ce coquin titré qu'on devait exécuter demain.

— Oh! oh! protesta l'assemblée; fi donc! comparer Fulvio au baron d'Altamonte!

— Ne faisons-ils pas une paire d'amis? s'écria Malatesta.

— Quel est celui d'entre nous, objecta Sampieri le bon apôtre, qui n'a pas serré la main d'Altamonte autrefois?

Ceci donnait à Malatesta l'occasion de cette réplique toute simple, qu'il lança vertement à son adversaire pour rire :

— Donc, j'ai dit quelque chose, seigneur Sampieri, puisque j'ai avancé, et puisque je soutiens qu'Altamonte et Coriolani, Coriolani et Altamonte, c'est bonnet blanc et blanc bonnet!

Nouvelle et grande rumeur. Deux personnages nouveaux étaient au premier rang de la foule. Un domino aux épaules courbées par l'âge et un jeune homme d'élegante tournure qui portait un masque à barbe de soie. Ceux qui étaient autour du vieillard s'écartèrent de lui avec respect, sauf un compagnon qu'il avait pour soutenir ses pas chancelants. Le jeune homme était placé non loin d'Armellino. Nina Dolci n'aurait eu besoin que d'un regard pour reconnaître en lui ce mystérieux personnage qui s'était glissé naguère dans la grotte d'Endymion, pendant qu'elle s'y entretenait avec Angéla: Le docteur Pier Falcone.

Malatesta s'essuya le front. Sa tâche était rude.

— Courage! lui dit tout bas Sampieri; marquis, le roi l'écoute!

ser le referendum, a fait parvenir au conseil d'Etat un dossier de pétitions demandant que la question de la banque d'Etat soit soumise à la sanction du peuple.
Le chiffre des signatures dépasse 6,200.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris
(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 13 juin.

On lit dans le Figaro :

« Pour nous, hélas ! au milieu de ces transformations des Etats et des peuples, de l'agrandissement des uns et du rajeunissement des autres, nous ne recevons, grâce à la politique républicaine, que des humiliations et des soufflets !

« Sous le ministère Gambetta, nous allions croire à la guerre, en nous heurtant de front aux plans les plus décidés de M. de Bismarck. L'homme des aventures frappait d'exclusion absolue l'intervention turque et même l'action commune des puissances. Il s'était, à la fin, brouillé avec son alliée relative l'Angleterre, de sorte qu'il se trouvait seul devant l'Allemagne, la Turquie et les puissances, rappelant par cette situation critique l'isolement célèbre de 1840 !

« Il était temps que ce grand politique tombât, le 26 janvier, sans quoi nous étions lancés follement dans les plus formidables hasards.

« Avec M. de Freycinet, c'est autre chose : c'est l'abaissement sans nom, l'annulation sans borne de la France, — de cette France qui parlait fièrement, il y a trente ans, de s'annexer les Baléares, qui rêvait, il y a vingt ans, de prolonger sa frontière jusqu'à Gênes en s'incorporant la Sardaigne, et qui, à l'heure actuelle, sans armée, sans magistrature, sans croyances, sans gouvernement, en proie à la décomposition sociale et à la plus effroyable des anarchies, en est réduite à boire silencieusement les larmes de la colère et de la honte !

« Qui nous relèvera de ces humiliations inouïes, et n'y a-t-il pas aussi chez nous quelque main mystérieuse en qui nous puissions placer notre espoir ?

« Le général Foy disait un jour à la tribune :

« Quand l'épée de la France est à terre, « il se trouve toujours une main pour la ramasser. »

« Où est-elle, cette main vaillante et paternelle ? On l'appelle, on l'attend... »

PH. DE GRANDLIEU.

Au palais du quai d'Orsay on affecte, depuis les récents incidents survenus en Egypte, une satisfaction visible. Il paraît que les troubles et les menaces contre les Européens ont décidé les puissances encore hésitantes à hâter l'ouverture de la Conférence. Les nouvelles parvenues ce matin, de la capitale, les nouvelles étrangères, font au ministère des affaires étrangères, font croire au succès de la politique d'intervention européenne, préconisée par M. de Freycinet. Aussi, le président du conseil paraît ne pas redouter l'interpellation qui l'attend, jeudi, à la Chambre des députés.

Le congé de plusieurs semaines que prend le prince de Hohenlohe contrarie beaucoup M. de Freycinet. Le président du conseil s'inspirent beaucoup des avis que lui donnait, dans la plus vive intimité, l'ambassadeur d'Allemagne.

On sait que, lors des craintes diplomatiques soulevées par les agissements du chancelier de Berlin en 1875, M. de Hohenlohe, très sympathique au duc Decezes, lui disait, pour calmer ses inquiétudes : « Ne craignez rien tant que je serai à mon poste ; mais le jour où vous me verrez partir, attendez-vous à tout. C'est que je n'aurais pas voulu assumer la responsabilité de complications suscitées malgré mon avis. » Il est vrai qu'aujourd'hui M. de Freycinet n'est pas obsédé par les mêmes complications qu'en 1875 ; mais le point noir égyptien est de nature à l'inquiéter.

La Chambre commence aujourd'hui la seconde lecture du projet de loi pour le divorce. En la votant, elle a décrété le concubinage. Le mariage pour les catholiques est un sacrement. L'indissolubilité tient à son essence. La stabilité est la base de la famille. Entre les parents et les enfants, entre les frères et les sœurs, il y a des liens d'une force et d'une durée dont rien ne peut donner une idée en dehors de la famille. Le divorce, c'est l'instabilité de ces saintes affections, c'est une prime à l'inconstance. Il tend à animaliser la famille en n'en faisant plus qu'une association transitoire, comme celle des animaux.

A côté de l'honneur personnel, il y a l'honneur des familles, il y a aussi l'honneur des nations dont la Chambre ne se préoccupe guère. Toute nation qui a souci de son bonheur et de sa moralité, proclame la stabilité du mariage comme une loi nécessaire et indéroutable.

La spéculation n'envisageant pas avec crainte toutes les nouvelles fâcheuses qui nous arrivent de l'Orient le marché ne se dérobe pas et nos fonds d'Etat ne sont en nouveau recul que faute de transactions de quelque importance.

S'il nous fallait redouter des événements d'une plus haute qualité, la Bourse ne saurait résister à une réaction d'autant plus dangereuse qu'on aurait fait plus d'efforts pour l'entraver.

Valeurs de crédit, valeurs industrielles, titres de chemins de fer et autres subissent forcément les fluctuations et les mouvements de nos rentes ; le marché des titres de Suez a été des plus agités ; le marché à terme est menacé d'émotions et de déceptions par suite de la crise égyptienne, mais l'attitude la plus favorable a été celle des fonds étrangers, y compris même l'égyptienne qui a fait preuve d'une grande fermeté.

ANGLETERRE

La question égyptienne est revenue mardi soir à la Chambre des communes. Sir Charles Dilke constate que Dervisch pacha, lequel, avec le khédive, représente actuellement le gouvernement égyptien, a pris la responsabilité du maintien de l'ordre et de la protection des européens.

Répondant à M. Barke, le ministre dit qu'il est impossible de faire une communication actuellement sur les affaires d'Egypte. Il ajouta qu'il est impossible que la Chambre discute la question avant la publication de la correspondance, laquelle est absolument essentielle pour comprendre la situation.

M. Barke et sir St Northcote blâment le silence du cabinet.

M. Dilke répliqua que la correspondance jusqu'au 15 mai donnera toutes les informations désirées sur la politique du cabinet. Il confirme l'arrivée de M. Malet à Alexandrie.

M. Wolff blâme l'attitude du cabinet et lui reproche de subordonner à l'entente avec la France les intérêts anglais en Egypte.

Sir Ch. Dilke repousse la discussion comme pouvant être très nuisible. Lord Seymour, dit-il, a pleins pouvoirs pour débarquer des troupes ; s'il en débarque, sans doute la France et d'autres puissances en feront autant. Il constate les relations cordiales de l'Angleterre avec le sultan.

M. Gladstone dit : « Le cabinet veut maintenir tous les droits établis et les stipulations garantissant ces droits. » Il constate l'entente cordiale avec la France et la coopération loyale des autres puissances. Il constate aussi l'entente parfaite entre l'Angleterre et le sultan. Il montre qu'il est dans l'intérêt commun de réunir une conférence à Constantinople (Applaudissements).

M. Dilke dit que les consuls au Caire n'ont pas demandé à Dervisch pacha de faire appel à Arabi, mais seulement que des mesures soient prises pour protéger les Européens. Dervisch pacha l'a promis, sans soulever aucune question relativement à sa mission ou à la position d'Arabi.

M. Burke demande si le cabinet a retiré son ultimatum.

Sir Ch. Dilke répond que le cabinet n'a rien retiré. Il a déclaré seulement ce qu'il considère comme nécessaire pour pacifier l'Egypte. Il ne se préoccupe nullement du concert qui peut s'être établi entre Dervisch et Arabi.

Plusieurs orateurs renouvelent les attaques relativement à Arabi, sir W. Harcourt déclare que le cabinet regarde Dervisch comme le représentant du souverain de l'Egypte et qu'il n'a pas à examiner les relations pouvant exister entre Dervisch et Arabi.

CANTON DE FRIBOURG

LES CONFÉRENCES DE M. SCHATZMANN

(Suite et fin.)

A Promasens, la grande salle de l'auberge a été insuffisante pour contenir tous les assistants. M. Thierrin, Rd curé, qui a bien voulu recommander à ses paroissiens d'y assister, honorait cette conférence de sa présence. On y remarquait aussi M. le syndic et député Ducrest, MM. Deschenaux juge de paix à Ursy, Jaccoud, à Promasens et d'autres notabilités de la paroisse.

Ici, le menu différerait sur quelques points du premier.

M. Schatzmann préfère les prairies naturelles aux prairies artificielles. Dans les contrées où celles-ci prospèrent, comme dans celle de Promasens où il a constaté de très beaux champs de cette nature, il serait utile de les cultiver, mais pendant quelques années et enfin d'augmenter la quantité d'engrais. Les meilleures plantes artificielles sont : l'esparcette, la luzerne et le trèfle. Le conférencier indique trois matières fertilisantes : l'engrais d'étables, le composte (débris de balayures et autres, mélangés avec du lisier et du fumier) et les engrais chimiques. Les engrais artificiels ont rendu de grands services ces dernières années et il conseille d'y recourir en cas de pénurie d'autres matières fécondantes.

Développant l'utilité de chacune de ces matières, le conférencier dit qu'il est essentiel de les répartir selon la qualité du terrain. Selon qu'un terrain est riche en humus, il faudra des engrais ou concentrés ou volumineux. Ainsi, il est préférable de fumer plus souvent mais en petite quantité à la fois, un terrain léger. Il ne suffit pas de répartir les engrais avec intelligence, il faut surtout que l'agriculteur sache discerner le terrain qui convient le mieux à ses produits. Une plante dépérira dans un sol et prospérera dans un autre. Telle demande un terrain sec et telle demande un terrain riche.

La luzerne, par exemple, prospère dans un terrain sec et profond, le trèfle dans un terrain calcaire, l'esparcette dans la plupart des terrains, etc. Le conférencier n'est pas partisan des changements de culture, soit de convertir des prairies en champs et vice versa, ni de trop labourer, car les terres deviennent épuisées et absorbent une grande partie des engrais au détriment des prés. Il recommande les herses pour prairies et les semoirs. Les herses détruisent la mousse, aplanissent le terrain, donnent de la vigueur aux plantes ; les semoirs permettent d'introduire les semences partout également, dans une égale profondeur et facilitent la besogne. Un semoir suffit pour toute une commune, les instruments, qui ne sont pas coûteux, pourraient être achetés en commune ou par des Sociétés et en retirer ainsi une location, tout en rendant de bons services. M. Schatzmann fait remarquer qu'en général les prés fumés donneront cette année une grande quantité de fourrage. On fauche le foin trop tard, et l'on gagne quelquefois sur la quantité, mais jamais sur la qualité.

Le danger à éviter lorsqu'on le fait sécher et que l'on entasse les fourrages, c'est la trop grande fermentation. La différence dans la production et la qualité du lait, est considérable, selon que le foin est trop ou bien fermenté. Il faut éviter si possible de ne pas faire de trop grands tas en grange etc. Il serait aussi extrêmement utile, dans les hautes montagnes surtout, d'avoir une certaine provision de fourrage, car le bétail, bloqué quelquefois par la neige, souffre beaucoup du jeûne plus ou moins long qui lui est imposé. (Que de montagnards en ce moment désireraient avoir suivi ce conseil !)

La Suisse pourrait doubler la quantité de son fourrage. Guin par exemple a doublé sa production en lait et par conséquent de de son fourrage, depuis la fondation de sa fabrique de lait condensé. Pourquoi ce qui a pu se faire à Guin, ne se reproduirait-il pas ailleurs ? M. Schatzmann, parlant des soins à donner au bétail, confirme ce qui a été dit à la première conférence.

Une vache, dit-il, qui ne donne pas en moyenne, 7 litres 1/2 par jour pendant toute l'année, ne suffit pas à son entretien. Il est absurde de garder plus de bétail que l'on ne peut entretenir. L'abreuvement constitue une des parties essentielles de l'entretien du bétail. Dans notre pays, on n'y voue pas assez de soins et il est arrivé maintes fois que des troupeaux entiers périssaient de maladies occasionnées par des matières en putréfaction qui avaient séjourné dans les abreuvoirs. Il est donc nécessaire de nettoyer les bassins, d'enlever la glace en hiver, etc.

Les laiteries aussi bien que les fromageries ont, dit-il, leurs avantages. Tout dépend du personnel, des circonstances, des contrées. Les laitières ont davantage de responsabilité, il est vrai, mais aussi, ils ont plus de profit qu'un fromager en cas de réussite. M. Schatzmann termine en exprimant le plaisir qu'il a éprouvé en visitant la fromagerie du dit lieu. Il a pu se convaincre que cet établissement réunissait les conditions voulues comme fromagerie modèle. A son avis, c'est l'une des plus belles fromageries et des mieux aménagées qu'il connaît dans le canton. Il fait cependant remarquer qu'il

serait utile de faire quelques légers changements, et entre autres de séparer la cave en deux parties, afin d'établir ainsi des températures différentes, d'après le degré de maturité des fromages ; d'y faire un plancher en ciment ou en asphalte en lieu et place de carrons, etc.

Monsieur le R^e Curé remercie M. Schatzmann, au nom de cette commune, des utiles renseignements qu'il est venu leur donner.

M. Joseph Ecoffey résume ce qui a été dit à la première conférence sur l'élevé du bétail, sur la manière de le soigner, et de fabriquer le fromage. Il remercie monsieur le Curé d'avoir engagé ses paroissiens à venir nombreux à cette conférence et de s'intéresser aussi des intérêts matériels de sa paroisse.

M. A. Reichlen a visité l'établissement de fromagerie avec M. Schatzmann et il en fait le plus grand éloge. La Gruyère, dit-il, a de belles et grandes fromageries, mais il n'est pas à sa connaissance qu'elles soient aussi bien aménagées sous tous les rapports. Cet établissement dit assez qu'à Promasens il y a des gens de cœur, des gens qui ne reculent pas devant les sacrifices quand il s'agit d'un intérêt public. Il remercie donc cordialement la commission de fromagerie, M. Gratien Francey, son laïtier, et tous ceux qui ont contribué à cette construction, qui mérite à juste titre le nom de fromagerie modèle.

Honneur à eux : ils ont bien mérité de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'industrie laitière, notre ressource la plus importante. X.

Corpataux, le 13 juin 1882.

M. le Rédacteur,

On vient de nous donner connaissance des calomnies que le Démocrate de Payerne et, après lui, le Confédéré de Fribourg, ont publiées récemment contre M. Crausaz, le cher et vénéré curé de notre paroisse d'Ecuivillers.

Il est bien vrai qu'en présidant à un exercice du mois de Marie, dans la chapelle de Corpataux, Monsieur le curé a glissé sur la marche de l'autel en se mettant à genoux, mais la cause que ces journaux ont attribuée à un accident aussi insignifiant, est fautive, complètement fautive.

Les détracteurs bien connus de notre cher pasteur ont beau chercher à lui imputer leurs propres vices et les scandales de leur vie, ils ne réussiront jamais, par leurs calomnies, qu'à nous inspirer un respect plus profond, un dévouement plus affectueux pour notre dévoué curé et, d'autre part, plus de mépris pour ces soi-disants Fribourgeois catholiques qui n'ont pas honte d'aller traîner de dignes prêtres dans les maçonneries dépotaires d'un Démocrate et d'un Confédéré.

Veillez, Monsieur le Rédacteur, servir d'organe à nos protestations indignées et croire en même temps à nos sentiments de respect et de gratitude.

Au nom d'un grand nombre de paroissiens d'Ecuivillers assistant, ce soir-là, au mois de Marie.

PIERRE JOSEPH CLERC, conseiller communal ; — ANTOINE BARRAS, conseiller communal ; — VIAL, JEAN, menuisier ; — JACQUES MONNEY ; — BONGARD, ANT., instituteur ; — JACQUES SALIN ; — MONNEY, JEAN, syndic ; — CHARRIÈRE, JEAN JOSEPH ; — JOSEPH PURROZ.

Vendredi, 16, fête du Sacré-Cœur, il y aura à 7 h. dans l'église des RR. PP. Cordeliers un office chanté pour tous ceux qui ont contribué ou qui contribueraient encore à la restauration de cette église.

Le soir à 8 h. exercices du mois du Sacré-Cœur avec bénédiction.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERLIN, 14 juin.

Le Reichstag a repoussé le projet introduisant le monopole des tabacs, par 276 voix contre 43.

PARIS, 14 juin.

A la suite des observations de M. de Freycinet, la commission du budget a rétabli le crédit pour l'ambassade française près le Vatican.

La commission des facultés de théologie a décidé la suppression de toutes les facultés de théologie catholique, y compris celle de Paris.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

La logique des bébés :
 Marcel, dès que sa mère lui a découpé son bifteak en petits morceaux, se met à les avaler avec une rapidité phénoménale !
 — Oh ! le vilain gourmand, fait son papa, ne t'ai-je pas dit de manger ton pain avec la viande ?
 — Si, mais tu m'as dis aussi qu'il ne fallait pas faire deux choses à la fois !

A propos de sources de pétrole découvertes à Pechelbronn et aux environs, un correspondant de la *Badische Landeszeitung* rappelle que les géologues sont certains que la vallée du Rhin, entre les Vosges et la Forêt-Noire, depuis Bâle jusqu'à Mayence, cache dans ses profondeurs un immense

réservoir de pétrole. Sur différents points de l'Alsace, entre autres à Altkirch, Schlestadt, etc., des sources dont l'eau contient de l'huile minérale étaient déjà connues des anciens. Les forages entrepris à Pechelbronn et qui ont donné des résultats si inespérés prouvent la présence de réservoir souterrain d'huile minérale qui, selon toute probabilité, s'étend au delà du Rhin, dans le grand duché de Bade, dans la vallée du Neckar et jusqu'à Worms, où l'on a découvert de nombreuses sources de ce liquide.

La *Badische Landeszeitung* écrit que si l'on se mettait hardiment à l'œuvre pour opérer des sondages avec les moyens dont on dispose de nos jours, on découvrirait peut-être dans les environs des anciens établissements, à Altkirch et ailleurs, et qui ont été abandonnés, des sources plus riches que celles exploitées autrefois.

Le *Moniteur de la Moselle* donne les intéressants détails que voici sur la mendicité et ceux qui la pratiquent. Dans l'assemblée générale tenue ces jours derniers, à Dresde, de toutes les Sociétés de patronage des détenus libérés, M. d'Alinge, conseiller de gouvernement et directeur de la prison de Zwickau, a dit qu'il résulte de renseignements statistiques établis avec soins que les vagabonds recueillent chaque année, dans toute l'Allemagne, une somme de près de 200 millions, en allant mendier de maison en maison et de localité en localité. Le nombre des individus exerçant ce métier lucratif est évalué à 200,000, et chacun d'eux gagne par jour de 1 m. 70 pf. à 4 m. Qu'on s'étonne, en présence de pareils chiffres, de voir en Suisse tant de mendiants étrangers, et surtout tant de pauvres compagnons, demandant « un secours pour la nuit » et les moyens de vivre... sans travailler.

L'émigration vers les Etats-Unis continue sans relâche; pendant le mois de mai de cette année 84,000 personnes sont arrivées à New York et depuis le commencement de cette année le nombre des émigrés s'est élevé à 225,000, tandis qu'il n'avait été que de 187,000 pendant l'époque correspondante de l'année passée. Les Allemands y figurent pour le plus grand nombre, mais on a constaté que le nombre des Italiens qui sont arrivés en Amérique a considérablement augmenté dans les derniers temps; ceci n'a rien d'étonnant, car depuis l'interdiction de la résidence des Chinois, les Italiens les remplacent et consentent à travailler à meilleur compte que les émigrants des autres pays de l'Europe.

M. SUCSESS, Rédacteur.

FRIBOURG, LA SUISSE

ET

LE SONDERBUND

1846-1861

PAR

Pierre ESSEIVA

Un beau volume in-8°, de 520 pages.

Cet ouvrage depuis longtemps désiré et attendu est dès aujourd'hui en vente à l'Imprimerie catholique suisse. C'est la seule histoire complète qui ait paru jusqu'à ce jour sur l'époque du Sonderbund. L'auteur, témoin lui-même et contemporain des événements dont il se fait l'historien fidèle, s'est appliqué surtout à rapporter les faits et toujours les faits. Il est sobre de réflexions, les œuvres du radicalisme parlent par elles-mêmes. C'est ce qui donne à ce travail un intérêt saisissant. Nous y retrouvons tous les actes du régime radical fribourgeois, en même temps que les événements saillants de la guerre du Sonderbund et les exploits du radicalisme, dans les divers cantons suisses.

L'histoire du Sonderbund paraît à l'heure opportune. C'est le moment de rappeler ce que le peuple fribourgeois a souffert sous le régime de progrès et de liberté qu'on lui avait pompeusement annoncé. « Si, cédant à une pression amicale, dit l'auteur, nous nous sommes décidé à publier ce travail historique, c'est dans l'espoir qu'à la veille de renouveler son autorité législative le peuple fribourgeois y puisera d'utiles enseignements. »

Le prix du volume est de CINQ FRANCS.

Par faveur spéciale, les personnes qui s'abonneront à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* pour 1882, et les abonnés actuels qui renouvelleront leur abonnement pour l'anne prochaine pourront obtenir l'histoire du Sonderbund pour le prix exceptionnel de TROIS FRANCS.

Mais cette faveur ne sera accordée qu'une fois à chaque abonné. Ceux qui voudront se procurer plusieurs exemplaires payeront les exemplaires en sus du premier cinq francs, comme les acheteurs ordinaires.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, Fribourg.

En vente

A la cure de Rossens et au bureau de l'Imprimerie catholique :
 Photographies de M. Python, révérend doyen de Vuisternens-devant-Pont
 Format album 1 fr
 cartes 0 fr., 50

VIE DE LA SAINTE-VIERGE

d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich, par M. l'abbé de CAZALÈS. 1 vol in-18 prix 2 fr. 50.
 En vente à l'Imprimerie catholique.

HOTEL-PENSION DE TROIS-TORRENTS VALAIS, SUISSE

882 MÈTRES AU-DESSUS DU NVEAU DE LA MER

Air excellent. Promenades pittoresques.

Thélégraphe. Service postal. Route carrossable.

PRIZ TRÈS MODÉRÉS

Tenu par M^{llo} JARDINIER

BOURSE DE GENEVE DU 14 JUIN

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	81	—	80 3/4	81	Suisse-Occidentale	153	155	154	155
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priviligiées	521	—	520	522
4 1/2 1880	162 3/8	—	162 1/4	162 1/2	Central-Suisse	588	588	587	590
5 0/0 Italien	90 1/2	—	90 40	90 70	Nord-Est Suisse	363	362	363	365
5 0/0 Valais	—	—	1080	—	priviligiées	—	—	—	572
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	255	255	258
Onest-Suisse	462	—	461	462	Saint-Gothard	417	417	415	420
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—	Union priviligiées	444	445	443	445
1878-79	450	—	450	452	Comptoir d'escompte	—	—	—	—
3 0/0 Jougne à Eclépens	350	—	348	351	Banque du commerce	—	—	—	1815
Franco-Suisse	—	—	362	365	de Genève	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	471	472	Fédérale	—	—	—	—
4 12 0/0 Central Nord-Est	471 3/4	—	471	472	Société suisse des chemins de fer	662	—	660	662
4 0/0 Jura-Berne	—	—	972	—	Banque des chemins de fer	—	—	—	6900
Lombardes anciennes	289	—	288	290	de Paris et Pays-Bas	—	—	1195	1200
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	—	—	—	750
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	875	888
Méridionales	271	—	270 1/2	271 1/2	Omnium genevois	1300	—	1300	—
Bons méridionaux	538	—	537	539	Basler Bankverein	—	—	725	740
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	800	—	795	800
Crédit foncier russe 50 0	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	605	—	605	607
					Marseille	—	—	755	—
					Appareillage Gaz et Eau	95	100	97	100
					Tabacs italiens	—	—	755	757

On demande des apprenties couturières. S'adresser, rue de Lausanne, N° 89. (330)

MISE PUBLIQUE

On vendra en mise publique, vendred 16 Juin à la Grenette une grande quantité de meubles: piano, mobilier de salon, canapés, chaises, tables, armoires, lits, literie, linge, batterie de cuisine.
 Le tout taxé à bas prix.
 (336) **Gugler, huissier.**

HOTEL NATIONAL

Les bains réparés complètement à neuf sont ouverts tous les jours. — Abonnements à prix réduits. (282) H335F.

UNE JEUNE FILLE

de 16 ans, connaissant un peu la tenue du ménage, désire trouver une place dans une famille où elle pourrait apprendre le français. Elle ne demanderait pas de gages. (308)
 S'adresser au bureau du Journal.

MAGASIN

THERAULAZ-CHIFFELLE

Un premier coupeur venant d'être attaché au rayon de draperie pour la confection des vêtements sur mesure pour messieurs, il est livré les articles suivants au prix de :

Vêtements complets :

60, 70, 80, 90, 103, 110 et 120 francs

Manteaux d'hiver :

50, 60, 75, 90 francs,

Vestons :

40, 50, 65 francs.

Pardessus d'été :

40, 50, 65, 75 francs.

Au comptant escompte 5 0/0 (27) H. 29 F.

Jean WEISS.

LE B. PÈRE PIERRE CANISIUS

proposé à l'imitation des fidèles dans neuf considérations en forme d'exercices pour une neuvaine en son honneur.
 Prix : 20 cent. l'exemp; la douz. 2 fr.

BOURSE DE PARIS

13 Juin	AUX COMPTANT	14 Juin
100 3/8	Consolidés	100 50
83	3 0/0 Français	83 90
115 40	5 0/0 Italien	115 30
—	5 0/0 Anglais	90 30
130	Or, à New-York	100 50
—	Argent à Londres	12 25
—	—	—
83	A TERME	
115 40	3 0/0 Français	83 90
90 32	5 0/0 Italien	115 30
100 48	3 0/0 Anglais	90 30
12 40	5 0/0 Russe 1877	100 50
—	4 0/0 Autrichiens	12 25
1190	Banque de Paris	—
745	Crédit Lyonnais	1180
555	Mobilier français	745
1522 50	Crédit foncier	1517 50
475	Mobilier Espagnol	470
—	Autrichiens	—
1650	Gaz Parisien	1642 50
2630	Suez	2597 50